

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr MARTINEZ	*	
Mme PONS	*		Mr DUPIN		*
Mme REBOUL	*		Mr SOLANS	*	
Mr VIDAL	*		Mr FORTE	*	
Mr FALIP	*		Mr FARENC	*	
Mme PASSIEUX	*		Mr SOUQUE	*	
Mme GARCIN SAUDO		*	Mr GAYSSOT	*	
Mr GAUDY	*		Mr ROMERO		*
Mr MORGIO		*	Mme SAUTEREL	*	
Mr BARRAL		*	Mr RECERBEL		*
Mme FABRE DE ROUSSAC		*	Mr SAUCEROTTE	*	
Mr FREY	*		Mme CHAUDOIR	*	
Mme NURIT		*	Mr BADENAS	*	
Mme MORERE		*	Mr MILHAU	*	
Mr SOTO		*	Mr SENAL	*	
Mr BOULDOIRE	*		Mr SANCHEZ		*
Mme PRADELLE	*		Mr BARSSE		*
Mme IMBERT	*		Mr DALERY	*	
Mr ABELLA		*	Mr GRANIER	*	
Mr GELY	*		Mr CASTAN	*	
Mr FABRE LUCE	*		Mr SOULAGE	*	
Mr ALLINGRI		*	Mr MOULY	*	
Mr RENAU		*	Mr TESSIER	*	
Mr BALESTER		*			

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2020

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2020, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 22 Octobre 2020
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 01 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle polyvalente de Cessenon sur Orb, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ère Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 septembre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr MARTINEZ	*	
Mme PONS	*		Mr DUPIN		*
Mme REBOUL	*		Mr SOLANS	*	
Mr VIDAL	*		Mr FORTE	*	
Mr FALIP	*		Mr FARENC	*	
Mme PASSIEUX	*		Mr SOUQUE	*	
Mme GARCIN SAUDO		*	Mr GAYSSOT	*	
Mr GAUDY	*		Mr ROMERO		*
Mr MORGO		*	Mme SAUTEREL	*	
Mr BARRAL	*		Mr RECERBEL		*
Mme FABRE DE ROUSSAC		*	Mr SAUCEROTTE		*
Mr FREY	*		Mme CHAUDOIR	*	
Mme NURIT	*		Mr BADENAS	*	
Mme MORERE		*	Mr MILHAU	*	
Mme SOTO		*	Mr SENAL	*	
Mr BOULDOIRE	*		Mr SANCHEZ	*	
Mme PRADELLE	*		Mr BARSSE		*
Mme IMBERT	*		Mr DALERY	*	
Mr ABELLA		*	Mr GRANIER		*
Mr BALLESTER		*	Mr CASTAN	*	
Mr FABRE LUCE	*		Mr SOULAGE	*	
Mr ALLINGRI	*		Mr MOULY	*	
Mr RENAU	*		Mr TESSIER	*	
Mr GELY	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
---------	--------------

Début de séance : 10 heures.

Marie Pierre PONS, maire de Cessenon sur Orb et 1^{er} Vice-présidente sortante, remercie les participants pour leur présence et propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT.

Suite au renouvellement municipal de mars et juin 2020 renouvellement, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 9 des statuts « Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

Robert SENAL, doyen de séance, fait appel à candidature pour le poste de Président.

Marie Pierre PONS se déclare candidate.

Après dépouillement, Marie Pierre PONS est élue à l'unanimité présidente du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

DELIBERATION N°2 : ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 10, prévoient 3 Vices présidence.

Le bureau est composé du Président et des 3 Vices présidents. L'article 10 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président du comité syndical. »

Serge CASTAN est candidat au poste de 1^{er} vice-président ;

Gwendoline CHAUDOIR est candidate au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est candidat au poste de 3^{ème} vice-président ;

Après dépouillement :

Serge CASTAN est élu à l'unanimité au poste de 1^{er} vice-président ;
Gwendoline CHAUDOIR est élue à l'unanimité au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est élu à l'unanimité au poste de 3^{ème} vice-président.

Conformément, le bureau est ainsi constitué de :

Marie Pierre PONS ;
Serge CASTAN ;
Gwendoline CHAUDOIR ;
Michel FARENC.

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions thématiques suivantes :

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS CONSULTATIVES.

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions consultatives suivantes :

Commission thématique ressource en eau : Président : Francis FORTE. **Membres :** Mrs SENAL, FARENC, ROMERO, SANCHEZ, SOULAGE, GRANIER, MOULY, Mmes PONS et CHAUDOIR

Commission thématique hydraulique et crues : Président : Fabrice SOLANS. **Membres :** Mrs TESSIER, GELY, ROMERO, SOUQUE, BARSSE, MARTINEZ, ABELLA, CASTAN, Mme PONS.

Commission Mise en valeur : Président : Alain TESSIER. **Membres :** Mrs CASTAN, GAYSSOT, FORTE, Mme PONS.

DELIBERATION N°4 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place la Commission d'Appel d'Offre suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme PONS	Mr SOULAGE
Mr SOLANS	Mr FARRENC
Mr SENAL	Mr GRANIER
Mr SANCHEZ	Mr CASTAN
Mr FORTE	Mr GELY
Mr GAYSSOT	Mr MILHAUD

DELIBERATION N°5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB ORB LIBRON AUX COMMISSIONS LOCALES SUR L'EAU DES SAGE ORB LIBRON ET DE LA NAPPE ASTIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité, désigne :

- Marie Pierre PONS pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron ;
- Daniel BALLESTER pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE de la Nappe Astienne.

DELIBERATION N°6 : DETERMINATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de **253 km** répartis de la façon suivante :

- l'**Orb** : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (**124 km**) ;

- le **Mare** : de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (25.3 km);
- le **Jaur** : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec l'Orb (30.4 km) ;
- le **Vernazobre** : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (14.3 km) ;
- le **Taurou** : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (17.7 km) ;
- le **Lirou** : de la commune de Puisserguier (Pont de Capeatang) jusqu'à sa confluence avec l'Orb (15.5 Km) ;
- le **Libron** : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (41.8 km).

La prestation attendue concerne uniquement la définition des espaces de fonctionnement optimal et nécessaire (1^{ère} étape de la démarche de définition d'un espace de bon fonctionnement). Ces éléments de référence techniques seront mis à disposition du SMVOL et ses partenaires. Ils permettront la définition ultérieure de l'espace de bon fonctionnement « finalisé » dans le cadre d'une concertation avec les différents acteurs du territoire, au premier rang desquels la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb et Libron.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet SCE pour un montant total H.T de 79 790.00 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

DELIBERATION N°7 : BILAN DE DEUX STRATEGIES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP ET DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES. CAPTAGE DU LIMBARDIE-MURVIEL LES BEZIERS. CAPTAGES DE MANIERE ET FICHOUX-PUISSEGUIER : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le captage d'alimentation en eau potable de la commune de Murviel les Béziers, exploité par la Communauté des Communes des Avants Monts, est inscrit sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Les captages d'alimentation en eau potable de la commune de Puisserguier, exploité par la commune de Puisserguier, sont inscrits sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages présentent une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et ont fait l'objet d'une démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales), soutenue par l'Agence de l'Eau. Plus précisément, des pollutions par certaines molécules pesticides (essentiellement herbicides) ont été constatées.

Dans le cadre d'une démarche concertée, des études ont permis de définir les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et l'origine possible des pollutions. Un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau a ensuite été élaboré. Sa mise en œuvre a démarré en 2010 sur Murviel et 2011 sur Puisserguier

Pour le captage de Murviel les Béziers, une animation locale de la démarche a été portée de 2010 à 2017 par la commune de Murviel les Béziers et en 2018, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la mission a été transférée à la Communauté des Communes des Avants Monts

Pour les captages de Puisserguier, une animation locale de la démarche a été portée de 2011 à 2016 par la commune de Puisserguier et en 2017, la mission a été transférée à la Communauté des Communes Sud Hérault. Puis en 2018, elle est revenue à la commune de Puisserguier.

Pour ces captages, un bilan est proposé qui a pour objectif **l'accompagnement de la réalisation d'une évaluation des deux Programme d'actions.**

Le processus d'évaluation envisagé s'appuie à la fois sur la mobilisation de ressources internes, avec l'implication directe de l'animation des programmes d'actions dans le processus d'évaluation, et de ressources externes, portant sur un accompagnement méthodologique, l'appui à l'animation de la démarche, et la co-réalisation de l'évaluation, objets de la présente prestation.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet ENVILYS pour un montant total H.T de 39 725.00 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

DELIBERATION N°8 : ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE D'ACTIONS POUR LA GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ORB ET DU LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de 1700 km², se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km.

L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb. C'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se jette aujourd'hui en mer, à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La gestion du bassin Orb - Libron est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EBTP) Orb-Libron. Dans le cadre des travaux d'entretien des berges, ce dernier est confronté à la problématique de la lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE), qui s'avère coûteuse en temps et en moyens humains.

Dans le but d'optimiser cette lutte et dans l'optique de la Stratégie Nationale relative à cette problématique, publiée en 2017, l'EPTB Orb-Libron souhaite élaborer un Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), sur les bassins versants de l'Orb, du Libron et de leurs affluents.

Cette démarche permettra d'agir, avec méthode et rigueur, à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions spécifiques sur les populations d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi lors de travaux d'entretien des ripisylves, de rétablissement de la continuité écologique ou de restauration de l'hydromorphologie.

Cette étude sera menée selon les recommandations du Secrétariat Technique de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, elles-mêmes présentées dans le document « *Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Tome 2 : Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Volume 3 : Rapport ; Volume 4 : fiches pratiques pour la mise en œuvre des plans d'actions contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes* » publié par l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse.

La méthodologie de l'étude est fortement inspirée de ce volume 4.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet AQUABIO pour un montant total H.T de 99 971 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu jeudi 22 octobre à 10 heures à l'auditorium de Lamalou les Bains.

Béziers, le 12 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

DELIBERATION N°	2
OBJET :	PRESENTATION DES PREMIERS ELEMENTS DE CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON

L'EPTB Orb Libron a délimité, sur les vallées de l'Orb et du Libron, des espaces fonciers utiles aux enjeux de la gestion de l'eau :

- Zones humides ;
- Zones inondables ;
- Zones d'expansion des crues
- Aires d'alimentation des captages ;
- Espaces de mobilité des cours d'eau ;
- Zones de sauvegarde ;...

Ces espaces ont été intégrés au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb Libron et disposent, à ce titre, d'une légitimité juridique. Ils doivent en effet désormais être intégrés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU,...).

Mais la seule intégration de ces espaces dans les documents d'urbanisme ne saurait être satisfaisante. En effet, la collectivité doit pouvoir s'appuyer sur ces espaces et les services environnementaux qu'elles assurent au profit des projets de territoire.

C'est la raison pour laquelle l'EPTB Orb Libron a décidé d'engager le chantier de la construction d'une stratégie foncière sur le territoire Orb Libron. La démarche a pour objectif le développement d'une politique publique de gestion foncière à l'échelle du bv Orb et Libron en concertation avec l'ensemble des acteurs et dédiée à l'application des outils de maîtrise des usages sur le terrain en fonctions des enjeux environnementaux du Sage Orb et Libron

Cette démarche s'appuie sur les étapes suivantes :

- Identification des zones concernées au travers des enjeux du Sage Orb et Libron, des fonctions et des pressions existantes ou potentielles : Zone Humide, PPRi, Zone Stratégique pour l'eau, zone inondable, Aire d'Alimentation de Captage

- Priorisation,
- Définition et organisation des outils de maîtrise foncière et des usages à la parcelle en identifiant celles ou les usages sont incompatible avec la préservation des enjeux environnementaux.
- Mise en œuvre, suivi et évaluation.

Vous trouverez annexé au présent rapport la présentation de la démarche proposée.

Le comité syndical, à l'unanimité :

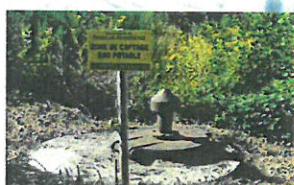
- Acte la méthodologie mise au point par l'EPTB Orb Libron ;
- Autoriser l'EPTB Orb Libron à poursuivre le chantier notamment en testant la méthodologie sur un EPCI du territoire. La communauté de communes des Avant Monts pourrait être proposée comme site pilote

Béziers, le 22 Octobre 2020
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

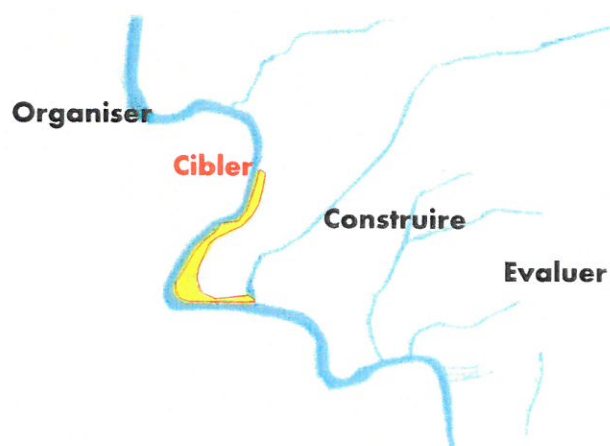


Marie Pierre PONS

Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



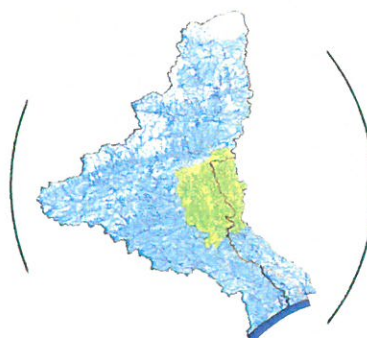
Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

1 - Les données

Etudes EPTB,
Contrats de rivière,
SDAGE, SAGE (s),
SCOT, SRCE, PPRI



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

2 - Les indicateurs et fonctions

Les enveloppes (>100, FH, FB, FB, P, MP)

Indicateur	Fonction	Indicateur	Fonction
Indicateur 1	Fonction 1	Indicateur 2	Fonction 2
Indicateur 3	Fonction 3	Indicateur 4	Fonction 4
Indicateur 5	Fonction 5	Indicateur 6	Fonction 6
Indicateur 7	Fonction 7	Indicateur 8	Fonction 8
Indicateur 9	Fonction 9	Indicateur 10	Fonction 10
Indicateur 11	Fonction 11	Indicateur 12	Fonction 12
Indicateur 13	Fonction 13	Indicateur 14	Fonction 14
Indicateur 15	Fonction 15	Indicateur 16	Fonction 16
Indicateur 17	Fonction 17	Indicateur 18	Fonction 18
Indicateur 19	Fonction 19	Indicateur 20	Fonction 20
Indicateur 21	Fonction 21	Indicateur 22	Fonction 22
Indicateur 23	Fonction 23	Indicateur 24	Fonction 24
Indicateur 25	Fonction 25	Indicateur 26	Fonction 26
Indicateur 27	Fonction 27	Indicateur 28	Fonction 28
Indicateur 29	Fonction 29	Indicateur 30	Fonction 30
Indicateur 31	Fonction 31	Indicateur 32	Fonction 32
Indicateur 33	Fonction 33	Indicateur 34	Fonction 34
Indicateur 35	Fonction 35	Indicateur 36	Fonction 36
Indicateur 37	Fonction 37	Indicateur 38	Fonction 38
Indicateur 39	Fonction 39	Indicateur 40	Fonction 40
Indicateur 41	Fonction 41	Indicateur 42	Fonction 42
Indicateur 43	Fonction 43	Indicateur 44	Fonction 44
Indicateur 45	Fonction 45	Indicateur 46	Fonction 46
Indicateur 47	Fonction 47	Indicateur 48	Fonction 48
Indicateur 49	Fonction 49	Indicateur 50	Fonction 50
Indicateur 51	Fonction 51	Indicateur 52	Fonction 52
Indicateur 53	Fonction 53	Indicateur 54	Fonction 54
Indicateur 55	Fonction 55	Indicateur 56	Fonction 56
Indicateur 57	Fonction 57	Indicateur 58	Fonction 58
Indicateur 59	Fonction 59	Indicateur 60	Fonction 60
Indicateur 61	Fonction 61	Indicateur 62	Fonction 62
Indicateur 63	Fonction 63	Indicateur 64	Fonction 64
Indicateur 65	Fonction 65	Indicateur 66	Fonction 66
Indicateur 67	Fonction 67	Indicateur 68	Fonction 68
Indicateur 69	Fonction 69	Indicateur 70	Fonction 70
Indicateur 71	Fonction 71	Indicateur 72	Fonction 72
Indicateur 73	Fonction 73	Indicateur 74	Fonction 74
Indicateur 75	Fonction 75	Indicateur 76	Fonction 76
Indicateur 77	Fonction 77	Indicateur 78	Fonction 78
Indicateur 79	Fonction 79	Indicateur 80	Fonction 80
Indicateur 81	Fonction 81	Indicateur 82	Fonction 82
Indicateur 83	Fonction 83	Indicateur 84	Fonction 84
Indicateur 85	Fonction 85	Indicateur 86	Fonction 86
Indicateur 87	Fonction 87	Indicateur 88	Fonction 88
Indicateur 89	Fonction 89	Indicateur 90	Fonction 90
Indicateur 91	Fonction 91	Indicateur 92	Fonction 92
Indicateur 93	Fonction 93	Indicateur 94	Fonction 94
Indicateur 95	Fonction 95	Indicateur 96	Fonction 96
Indicateur 97	Fonction 97	Indicateur 98	Fonction 98
Indicateur 99	Fonction 99	Indicateur 100	Fonction 100



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

2 - Les indicateurs

ENJEUX DU SAGE ORB ET LIBRON
ZH - EAU - HYDROMORPHO



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

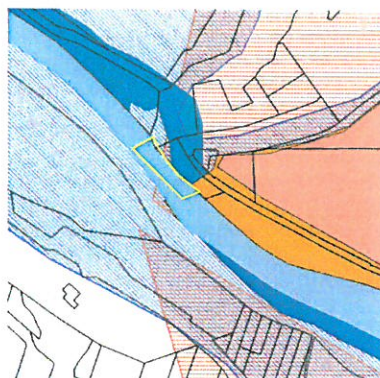
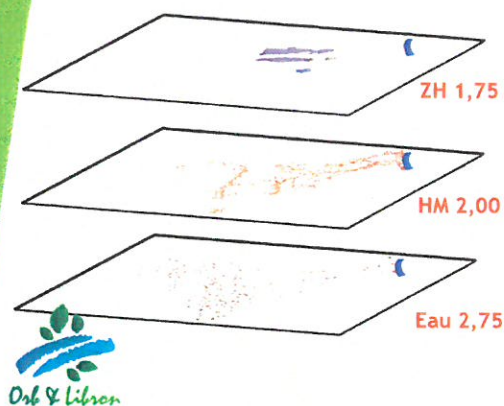
T

2 - Choix des indicateurs

Enveloppe hydromorphologique			
Espace mobilité Orb	Sage	0.75	(différenciation)
Atlas zone inondable	Sage	0.75	
Zonage PPRI rouge	Sage	0.75	
Zone d'expansion de crue (Lirou, Libron)	Sage	0.25	
Espace de mobilité affluents * (ZT50m)	Sage	0.25	
Espace mobilité Vernazobre	Etude	0.5	
Zone à reconquérir	Etude	0.5	
TOTAL		2,00 (max)	
		0,25 (min)	



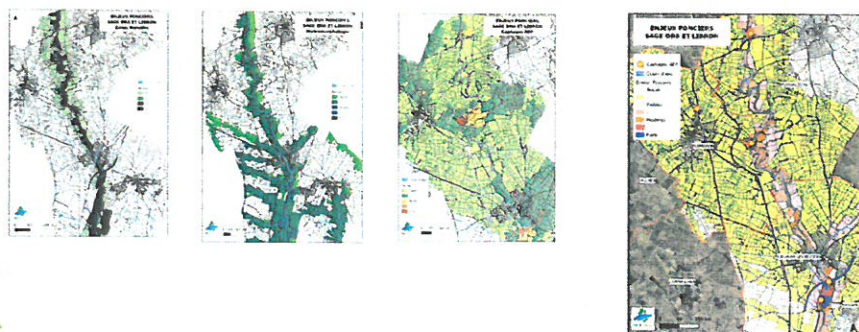
Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



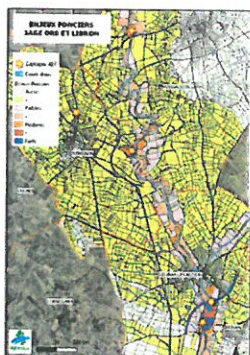
Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

3 - Méthodologie

Cartes thématiques, carte des enjeux, carte de vigilance



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

3 - Etude de cas / analyse

Niveau de l'enjeu	Surface totale	Nombre de parcelles
	ha	
0	47 107,65	13 399
6	14 216,93	39 630
5	2 951,98	6 730
4	765,89	1 780
3	261,71	578
2	45,96	101
1	36,77	15

Surface artificialisée		Zone agricole		Forêt et zone semi naturelle		Zone en eau	
ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
845,75	5,9	7 265,40	51,1	6 153,10	43,3	2,39	0,01
89,84	3	1 761,51	59,6	67,56	2,3	2,64	0,1
45,36	5,9	397,55	51,9	324,57	42,4	2,34	0,3
38,79	14,8	119,74	45,7	80,19	30,6	21,40	8,2
0,123	0,3	23,88	51,9	21,47	46,7	0,848	1,8
0,0425	0,1	33,88	92,1	3	8,1	0,038	0,1



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr MARTINEZ	*	
Mme PONS	*		Mr DUPIN		*
Mme REBOUL	*		Mr SOLANS	*	
Mr VIDAL	*		Mr FORTE	*	
Mr FALIP	*		Mr FARENC	*	
Mme PASSIEUX	*		Mr SOUQUE	*	
Mme GARCIN SAUDO		*	Mr GAYSSOT	*	
Mr GAUDY	*		Mr ROMERO		*
Mr MORGO		*	Mme SAUTEREL	*	
Mr BARRAL		*	Mr RECERBEL		*
Mme FABRE DE ROUSSAC		*	Mr SAUCEROTTE	*	
Mr FREY	*		Mme CHAUDOIR	*	
Mme NURIT		*	Mr BADENAS	*	
Mme MORERE		*	Mr MILHAU	*	
Mr SOTO		*	Mr SENAL	*	
Mr BOULDOIRE	*		Mr SANCHEZ		*
Mme PRADELLE	*		Mr BARSSE		*
Mme IMBERT	*		Mr DALERY	*	
Mr ABELLA		*	Mr GRANIER	*	
Mr GELY	*		Mr CASTAN	*	
Mr FABRE LUCE	*		Mr SOULAGE	*	
Mr ALLINGRI		*	Mr MOULY	*	
Mr RENAU		*	Mr TESSIER	*	
Mr BALESTER		*			

DELIBERATION N°	3
OBJET :	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs suivante :

Poste	Création/suppression	Date d'effet
Ingénieur principal	Suppression	01 Novembre 2020
Ingénieur hors classe	Création	01 Novembre 2020

Béziers, le 22 Octobre 2020

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr MARTINEZ	*	
MME PONS	*		Mr DUPIN		*
MME REBOUL	*		Mr SOLANS	*	
Mr VIDAL	*		Mr FORTE	*	
Mr FALIP	*		Mr FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		Mr SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	Mr GAYSSOT	*	
Mr GAUDY	*		Mr ROMERO		*
Mr MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
Mr BARRAL		*	Mr RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	Mr SAUCEROTTE	*	
Mr FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	Mr BADENAS	*	
MME MORERE		*	Mr MILHAU	*	
Mr SOTO		*	Mr SENAL	*	
Mr BOULDOIRE	*		Mr SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		Mr BARSSE		*
MME IMBERT	*		Mr DALERY	*	
Mr ABELLA		*	Mr GRANIER	*	
Mr GELY	*		Mr CASTAN	*	
Mr FABRE LUCE	*		Mr SOULAGE	*	
Mr ALLINGRI		*	Mr MOULY	*	
Mr RENAU		*	Mr TESSIER	*	
Mr BALESTER		*			

DELIBERATION N°	4
OBJET :	AUTORISATION A LA PRESIDENTE D'ESTER EN JUSTICE

Le comité syndical, à l'unanimité :

Délègue à la présidente la prise de décision d'ester en justice :

- En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux.

La Présidente devra rendre compte à chaque Conseil des décisions prises en application de cette délibération.

Béziers, le 22 Octobre 2020

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTÉ	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTÉ	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

DELIBERATION N°	5
OBJET :	AUTORISATION DE REMISAGE DES VEHICULES DU SMVOL : FIXATION DE LA LISTE AGENTS POUVANT BENEFICIER D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Pour des facilités d'organisation du travail, un agent disposant d'un véhicule de service peut, dans le cadre du prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du véhicule, solliciter de l'autorité territoriale une autorisation de remisage à domicile.

L'usage privatif du véhicule reste interdit et seul le trajet travail/domicile est autorisé.

Le véhicule de service ne peut être utilisé à des fins personnelles, le weekend ou en période de congés.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remisé à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

L'agent qui bénéficie d'une autorisation de remisage à domicile s'engage à n'utiliser le véhicule qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées.

Il s'engage à effectuer le trajet domicile / travail selon le trajet le plus court.

Au regard de ces informations, le comité syndical, à l'unanimité, fixe la liste des agents pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à Domicile :

- Monsieur Laurent RIPPET
- Madame Frédérique ROMAN
- Monsieur Pierre ENJALBERT
- Monsieur Vincent DARLES
- Monsieur Alain GUERRERO
- Monsieur Yannis GILBERT

- Monsieur Romain CONIL
- Monsieur Benjamin GONZALEZ
- Madame Nadia VAN HANJA

Béziers, le 22 Octobre 2020

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

DELIBERATION N°	6
OBJET :	MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U)

Par délibération du comité syndical du 6 février 2020, le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron était autorisé à signer la convention relative à la mise en place expérimentale du Compte Financier Unique.

Je vous rappelle que le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La mise en œuvre de cette convention, initialement prévue au 1^{er} janvier 2021, doit être décalée au 1^{er} janvier 2022. Cette modification doit faire l'objet d'une décision de notre structure. Le contenu de la convention ne change pas.

Le comité syndical, à l'unanimité :

Valide le décalage de la mise en œuvre du Compte Financier Unique en 2022.

Béziers, le 22 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

DELIBERATION N°	7
OBJET :	CONCOURS DU RECEVEUR ET ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron sollicite chaque année le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et la confection des documents budgétaires au cours des exercices comptables.

Pour cela, le syndicat lui octroie une indemnité de conseil, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, par application du tarif calculé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Une nouvelle délibération doit être prise, après le renouvellement de l'assemblée délibérante et lors du changement de comptable.

Il convient donc à nouveau de nous prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier payeur, Joël Hingray.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à Monsieur Joël Hingray une indemnité annuelle et de la reconduire tacitement d'année en année.

Béziers, le 22 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

DELIBERATION N°	8
OBJET :	AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE RELATIVE A LA MISSION 2 DU L211.7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence relative à la mission 2 du L211.7 du code de l'environnement entre le Syndicat Mixte des vallées de l'orb et du libron et la communauté de communes la Domitienne, annexé à la présente délibération.

Béziers, le 22 Octobre 2020

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS



AVENANT n°1 A LA
CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE
RELATIVE A LA MISSION 2°
DU L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT :
ENTRE
LE SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DE L'ORB ET DU LIBRON
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

ENTRE :

La Communauté de Communes la Domitienne, représentée par son Président, **Alain Caralp**, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Septembre 2020. Ci-après dénommée « **la Domitienne** »

d'une part,

ET

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin, représenté par sa Présidente, **Marie Pierre PONS**, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du comité syndical en date du 22 octobre 2020.

Ci-après dénommé « **EPTB Orb Libron** »

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 73 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L.1111-8 et R.1111- 1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 213-12 ;

Vu le décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau ;

Vu la convention de délégation de compétence relative à la mission 2 du L.211.7 du code de l'environnement signée entre la communauté de communes la Domitienne et l'EPTB Orb Libron en date du 7 janvier 2019

Vu la délibération 20.163.3 du 21 septembre 2020 autorisant le président de la communauté de communes la Domitienne à signer l'avenant à la convention de délégation de compétence relative à la mission 2 du L.211.7 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du 22 octobre 2020 autorisant la présidente de l'EPTB Orb Libron à signer l'avenant à la convention de délégation de compétence relative à la mission 2 du L.211.7 du code de l'environnement ;

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'article 8 de la convention de délégation de compétence relative à la mission 2 du L.211.7 du code de l'environnement signée entre la communauté de communes la Domitienne et l'EPTB Orb Libron en date du 7 janvier 2019 est modifié comme suit.

ARTICLE 8 — CADRE FINANCIER DE LA DÉLÉGATION

8.1. Fixation du montant de la délégation

Le montant de la délégation s'élève à **59 622 € TTC** par an.

Ce montant comprend l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Entretien, la mise en œuvre des travaux entreprise et le suivi des cours d'eau ainsi que les travaux

Le montant réel du Plan pluriannuel d'Entretien n'étant pas connu à la date de la signature de la convention, **la Domitienne** et **l'EPTB Orb Libron** conviennent ainsi, au vu des estimations disponibles, de fixer une dépense maximale annuelle de 59 622 € TTC consacrée aux travaux.

Si des événements exceptionnels de type crue conduisent à nécessiter des besoins financiers supérieurs aux montants prévus dans la présente convention, y compris après modification éventuelle des programmes d'intervention, EPTB Orb Libron et la Domitienne sont amenés à se rapprocher pour définir les nouvelles conditions financières.

8.2. Modalités de paiement de l'EPTB Orb Libron par la CCLD

L'EPTB Orb Libron gère la mission confiée et se fait avancer les charges assumées, selon les modalités définies dans la présente convention.

Les charges assumées comprennent l'ensemble des dépenses associées à l'exercice de la mission 2° du L211-7 du code de l'environnement sur le territoire de la Domitienne.

La totalité du montant de la délégation (59 622 € TTC, CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS) sera versée à l'EPTB au mois de juin.

Dans les 6 mois suivant le terme de la convention, un solde financier sera établi par l'EPTB Orb Libron, faisant état des charges supportées pour la réalisation des actions effectivement engagées (dépenses – recettes).

Dans le cas où l'ensemble des montants versés par la communauté à l'EPTB Orb Libron n'ait pas entièrement consommé à la fin de la délégation, l'excédent est reversé à La Domitienne.

Si des événements exceptionnels de type crue conduisent à nécessiter des besoins financiers supérieurs aux montants prévus dans la présente convention, y compris après modification éventuelle des programmes d'intervention, EPTB Orb Libron et la Domitienne sont amenés à se rapprocher pour définir les nouvelles conditions financières.

Fait à Béziers, le 23 Octobre 2020 en 3 exemplaires

Transmis au contrôle de légalité

**Pour la Domitienne
Le Président**

**Pour l'EPTB Orb Libron
La Présidente**

Alain CARALP

Marie Pierre PONS

LISTE DES PIECES JOINTES

Pièce n°1	Délibération du conseil communautaire de la Domitienne autorisant le président de la Domitienne à signer l'avenant en date du 23 septembre 2020
Pièce n°2	Délibération du comité syndical de l'EPTB Orb Libron en date du 22 octobre 2020 autorisant la Présidente de l'EPTB Orb Libron à signer l'avenant.